

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	European School of Law Toulouse
LIBELLÉ	Diplôme d'études en droit de l'Union européenne	
Session DU	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université. Cette formation se situe dans le cadre de l'Action Jean Monnet, lancée en 1990 par la Commission des Communautés européennes afin de développer les enseignements sur l'intégration européenne dans les programmes universitaires
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les étudiants n'ayant pas validé le diplôme sont autorisés à s'y réinscrire sauf avis défavorable de la responsable		
PROFESSIONNALISATION		
Stages		
L'inscription au diplôme d'Etudes en Droit de l'Union Européenne ne confère pas le statut étudiant et ne permet donc pas d'établir une convention de stage.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
La première session d'examen se déroule en mai, après la période d'examen des diplômes nationaux en droit. L'examen comporte trois épreuves écrites : une par unité, d'une durée de trois heures chacune, portant sur l'une des matières de l'unité. Les étudiants qui ont validé le diplôme (moyenne de 10/20 aux trois épreuves) lors de la première session ne peuvent pas se représenter lors de la deuxième session.		
Seconde chance		
La session de seconde chance se déroule en fin d'année universitaire, généralement en juin. L'examen comporte trois épreuves écrites : une par unité, d'une durée de trois heures chacune, portant sur l'une des matières de l'unité. Les étudiants qui n'ont pas obtenu la moyenne au diplôme lors de la première session peuvent se présenter à l'épreuve ou aux épreuves où ils n'ont pas obtenu la moyenne. Les notes inférieures à la moyenne obtenues lors de la première session ne sont pas conservées pour la deuxième session.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Le diplôme est délivré aux étudiants ayant participé aux trois épreuves et ayant obtenu la moyenne (10/20 au minimum) à l'ensemble des trois épreuves.		
Capitalisation/conservation		
La validation d'une unité, par l'obtention d'une note d'au moins 10/20, comporte l'acquisition définitive des crédits européens correspondants. La note obtenue est conservée si l'étudiant se réinscrit au diplôme ultérieurement.		
Compensation		
Le diplôme peut être obtenu par compensation entre les notes des trois unités qui le composent.		
Note éliminatoire		
Une absence à une épreuve est éliminatoire.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université									1ère session		Seconde session/chance	
Parcours		Diplôme d'études en droit de l'Union européenne							Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE1 - Cadre institutionnel	20	6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	Écrit	3h
Matière		Le cadre historique de la construction européenne - Présentation historique - Les grandes étapes de l'intégration : des Communautés européennes à l'Union européenne				Non						
Matière		L'appareil institutionnel - Le système politique : Conseil de l'Union européenne, Conseil européen, Parlement européen, Commission européenne, ... - Le système juridictionnel : les juridictions de l'Union (Cour de justice de l'Union européenne, Tribunal de l'Union, Tribunal de la fonction publique)				Non						
Matière		L'ordre juridique - Les sources - La portée : Rapports droit de l'Union/droit national : primauté ; effet direct				Non						
Matière		Le système judiciaire - contentieux de l'annulation, de la déclaration, plein contentieux, coopération préjudicielle, recours en manquement, renvoi préjudiciel en interprétation ...				Non						
UE	ANNUEL	UE 2 - Droit européen matériel	40	13	13	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	Écrit	3h
Matière		La libre concurrence - ententes, abus de position dominante, concentrations et aides d'État	10			Non						
Matière		La citoyenneté de l'Union	4			Non						
Matière		L'espace de liberté de sécurité et de Justice (ESLJ) - déplacement, séjour, asile, immigration, coopération en matière civile et pénale)	4			Non						
Matière		L'union économique et monétaire	4			Non						
Matière		La libre circulation des professionnels - La liberté d'accès et d'exercice des emplois salariés - Les conditions de vie, de travail et la protection sociale des salariés - La liberté d'établissement et la libre prestation de services	12			Non						
Matière		La libre circulation des marchandises	6			Non						
UE	ANNUEL	UE3 - Politiques de l'Union	40	13	13	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	Écrit	3h
Matière		La politique européenne du numérique	6			Non						
Matière		La politique de cohésion économique et sociale, fonds structurels	4			Non						
Matière		La politique agricole commune (PAC)	6			Non						
Matière		La politique européenne de la santé	6			Non						
Matière		La politique de protection des consommateurs	4			Non						
Matière		La politique européenne de l'environnement	6			Non						
Matière		La politique de défense de l'Union Européenne	4			Non						
Matière		La politique extérieure de l'Union	4			Non						
			Total									
			100	32								